



2017

Rapport d'activité



**Institut Régional
de Médecine du Sport
et de la Santé**

Institut Régional
de Médecine du Sport
et de la Santé

Rapport
d'activité
2017

SOMMAIRE

2	L'IRMS ²
4	Les faits marquants
9	L'activité
17	La communication
19	Les moyens
22	Le bilan financier
26	Les perspectives 2018



ALAIN DELAMARE

Président de l'Institut Régional de l'Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé depuis 2011



Avec la volonté d'être un acteur et un vecteur d'engagement humain en faveur de la santé et du bien être du plus grand nombre, l'IRMS² incarne le lien humain dans ses principes d'actions et sa gouvernance.

Notre structure associative aspire concrètement à être utile et faire société en développant des projets médicaux novateurs qui impulsent l'entraide sur les questions de santé et de société, sur l'ensemble du territoire normand.

Les conditions d'accueil dans de nouveaux locaux, le matériel médical de pointe, l'arrivée programmée de nouveaux salariés qui viendront rejoindre une équipe de professionnels reconnus, doivent permettre au projet associatif et de développement de pouvoir y répondre.

Ce rapport d'activité est un condensé des réalisations de 2017, mais il est également et surtout un document référence et fondateur à l'aube des 40 ans de l'Institut que nous fêterons en 2019.



L'Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé



PRÉSENTATION

Créé en 1979, l'Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé (IRMS²) est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le secteur d'activité de l'IRMS² est celui des Centres de Santé. À ce titre, il est agréé par l'ARS de Normandie.

Centre de premier recours, il accueille les patients présentant des pathologies de l'appareil locomoteur. Les consultations sont assurées par des médecins diplômés de la médecine du sport et des médecins spécialistes. Elles sont remboursées selon les modalités de prise en

charge par la Sécurité Sociale, au tarif opposable secteur 1. L'Institut a adhéré à l'Accord National des Centres de Santé le 1^{er} janvier 2017.

Le centre est reconnu comme centre de prévention. Il contribue à la formation initiale et continue en cinésiologie, biologie, médecine et kinésithérapie du sport et participe à la promotion de la recherche fondamentale des activités physiques et sportives.

Il est présent également dans le sport santé.

Par ailleurs, l'IRMS² accompagne les sportifs et les clubs de haut niveau de Normandie.

LA GOUVERNANCE

L'Institut est administré par un Conseil d'Administration qui regroupe 18 membres maximum, tous bénévoles, dont la composition est paritaire : la moitié de ses membres est en effet constituée par des représentants des professions médicales ou paramédicales. Les administrateurs sont investis dans des commissions internes : formation médicale continue, le magazine...

Un bureau assure la gestion des affaires courantes, par délégation du Conseil. Le directeur (médecin) assure le fonctionnement des services,

représente l'Institut à l'extérieur, participe aux différentes instances de gouvernance. Il est force de proposition pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet associatif ; il est le garant du projet médical.

À noter que l'Institut dispose d'un siège de titulaire et de suppléant au sein du Conseil Territorial de Santé (CTS).

En 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises.

NOM	PRÉNOM	FONCTION
Delamare	Alain	Président
Levitte	Dominique	Vice-Président Délégué
Bourgoin	Jean-Luc	Vice-Président
Pruvot	Hervé	Trésorier
Pierre	Didier	Secrétaire
Burel	Bruno	Membre
Hericher	Thomas	Membre
Steenstrup	Benoit	Membre
Pimont	Alain	Membre
Behague	Lucie	Membre

LES FAITS MARQUANTS

EN 2017

Le projet de développement

L'adhésion à l'Accord National des Centres de Santé

Les consultations médicales hors site pour les jeunes

La convention avec les Herbiers

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT



Le Conseil d'Administration a engagé en 2016 une réflexion sur le devenir de l'Institut. Un nouveau projet a ainsi été élaboré. Il affiche une ambition : créer un pôle de référence en sport/santé/prévention.

Il s'appuie sur un partenariat avec le CRMPR Les Herbiers (Centre Régional de Médecine Physique et de Réadaptation), situé sur la même commune, géré par l'UGEAM de Normandie, organisme privé à but non lucratif.

Le projet a pour objet, dans un premier temps, de consolider les acquis puis de développer les différentes activités à partir de 5 objectifs :

- créer un pôle d'excellence pour la prise en charge de pathologies de l'appareil locomoteur,
- renforcer l'encadrement de la performance sportive, en concluant des conventions avec les clubs sportifs de la région,
- promouvoir le sport-santé-bien-être,
- développer un projet handisport avec l'ensemble des fédérations,
- créer à moyen terme un centre de rééducation du sportif de haut niveau.

Ce développement passait par un déménagement et aménagement/extension de locaux existants, vacants sur le site des Herbiers et l'acquisition de matériel complémentaire :

- tapis roulant à large bande pouvant accueillir des fauteuils roulants,
- analyseur de gaz respiratoires à l'effort,
- ergo-cycle compatible patients obèses,
- ergomètres à bras pour les amputés,
- électrocardiogramme de repos.

L'opération s'est déroulée en 2 phases sur 2016/2017.

Son coût global atteint 575 818€ (dont 142 000€ de matériel). L'association a participé au financement sur ses fonds propres pour un montant de 81 318€ et un emprunt de 175 000€ a été souscrit auprès du Crédit Mutuel Profession de Santé.

“

L'évolution dans un environnement très confortable et l'appropriation du nouvel outil technologique nous permettent de proposer un plateau technique apprécié des sportifs et des patients.

”

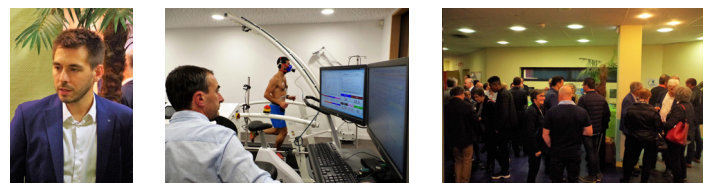


Dominique Le Pessot
Infirmier

L'inauguration s'est déroulée le 4 octobre 2017 en présence des partenaires et des différents acteurs du monde sportif dont les représentants des clubs phares de l'agglomération.

Après la visite des locaux, le Président - Alain Delamare - a présenté le projet de développement de l'Institut et remercié l'ensemble des financeurs pour leur implication.

Une vidéo de l'inauguration est disponible sur notre chaîne YouTube :
<https://www.youtube.com/watch?v=ObdTmJltBek>



L'ADHÉSION À L'ACCORD NATIONAL DES CENTRES DE SANTÉ

Préserver l'égalité d'accès aux soins et faire face aux inégalités de santé qui touchent tout particulièrement les personnes les plus démunies sont des priorités de santé publique. Les centres de santé représentent, à ce titre, un maillon indispensable du système de soins.

L'assurance maladie et les représentants des gestionnaires de centres de santé entendent contribuer conjointement au renforcement de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, afin de conforter la place des centres de santé dans l'offre de soins ambulatoires, les parties signataires ont défini un cadre renoué de partenariat. Il doit permettre de donner un nouvel essor à la modernisation et à l'adaptation des structures aux besoins actuels des assurés sociaux, sur la base d'indicateurs de processus et de résultats.

Afin de connaître leur identité commune, ce nouveau cadre conventionnel s'adresse à l'ensemble des centres de santé quel que soit leur type d'activité.

Les parties signataires s'accordent sur la mise en oeuvre de mesures visant à développer la prise en charge coordonnée des patients par les différents professionnels de santé, à renforcer l'accès aux soins sur tout le territoire, à valoriser la qualité des pratiques, l'efficience et enfin, à simplifier les

échanges entre les centres de santé et l'assurance maladie.

Cet accord s'articule autour de 4 axes :

- offrir des nouveaux services aux patients en mettant à profit le travail d'équipe,
- renforcer l'accès aux soins,
- valoriser la qualité et l'efficience des pratiques médicales,
- moderniser et améliorer les échanges et la vie conventionnelle.

L'agrément en tant que centre de santé est délivré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie.

Le nouvel accord national pose le principe de rémunération forfaitaire commune à tous les centres de santé qui s'appuie sur des objectifs socles et des objectifs optionnels. Le déclenchement de la rémunération nécessite que les objectifs socles soient atteints.

Chaque objectif représente un certain nombre de points. L'agrégation des points obtenus pour l'ensemble des items donne un score global. Le montant de la subvention se calcule en multipliant le nombre de points obtenus par la valeur du point fixée, à ce jour à 7 €.

LES CONSULTATIONS MÉDICALES HORS SITE POUR LES JEUNES

Afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes, l'Institut a décidé de décentraliser son activité de consultations :

- au Centre Régional Jeunesse et Sport de Petit Couronne : 2 demi-journées par semaine,
- à l'université, sur le campus de Mont Saint Aignan : 1 demi-journée par semaine.

Cette démarche permet notamment de faciliter l'accès aux soins des étudiants, par la pratique du tiers payant intégral.

LA CONVENTION AVEC LES HERBIERS

Dans le cadre de son projet de développement, conduit par le Conseil d'Administration, l'engagement de développer des synergies est clairement affiché dans le projet médical. Le partenariat signé entre le Centre Régional des Herbiers (UGECAM) et l'IRMS² répond à cette volonté.

Cette convention permet d'ores et déjà d'envisager des pistes pour :

- répondre encore mieux à la demande de la patientèle grâce à des synergies de moyens et de compétences,
 - appréhender les besoins de santé pour couvrir des champs nouveaux,
 - prendre en compte avec un meilleur encadrement tout l'aspect lié à la problématique du handicap,
- organiser de façon très concrète et opérationnelle le retour à l'activité physique adaptée pour des personnes en situation de handicap,
 - améliorer leur qualité de vie avec un bénéfice sur l'anxiété, la dépression, le sommeil, l'image du corps et un certain mieux-être,
 - faciliter, par la suite, leur possible adhésion aux associations sportives pour une pratique durable d'activité physique,
 - créer un pôle d'excellence pour la prise en charge des pathologies de l'appareil locomoteur.

“

Le CRMPR Les Herbiers et l'IRMS² ont pu mettre en oeuvre un travail en médecine physique et de réadaptation avec un médecin commun aux deux sites. Ce rapprochement a permis de faire bénéficier les patients des deux centres de l'ensemble du plateau technique : en particulier l'accès à l'isocinétisme, à l'appareillage et à une prise en charge en hôpital de jour du côté du CRMPR ; à l'accès aux examens fonctionnels respiratoires, aux ondes de chocs, au laser et aux échographies du côté de l'IRMS².

”



Claire Delpouve
Médecin de médecine
physique et de réadaptation

L'ACTIVITÉ

L'activité de soins
L'activité de prévention
L'activité de formation



L'ACTIVITÉ DE SOINS

En tant que Centre de Santé, l'Institut assure des activités de soins médicaux et mène des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique des patients et des actions sociales. Dans ce cadre, il y a obligation d'élaborer un projet de santé. Celui-ci a été validé par le Conseil d'Administration et transmis à l'ARS le 1^{er} janvier 2016.

Il rappelle les activités assurées par le Centre :

- l'activité de soins pour la prise en charge de pathologies de l'appareil locomoteur,
- la prescription d'activité physique à but thérapeutique,
- l'encadrement de la pratique sportive,
- la prise en charge de handicaps,
- la formation.

Il fixe également des objectifs d'évolution :

- améliorer la capacité d'accueil pour les soins de premier recours pour les étudiants,
- mutualiser le plateau technique et les compétences pour une meilleure prise en charge des patients déconditionnés à l'effort,
- créer une structure permettant la prise en charge des soins non programmés,
- améliorer la qualité de la prise en charge par l'amélioration de l'interdisciplinarité et la communication avec le médecin traitant.

En ce qui concerne les actes, l'Institut bénéficie d'un matériel d'examen de qualité permettant ainsi de prendre en charge les pathologies liées aux troubles musculosquelettiques.

Les ondes de chocs radiales et focales sont utilisées pour soigner les tendinopathies, les lésions musculaires ou ligamentaires cicatricielles.

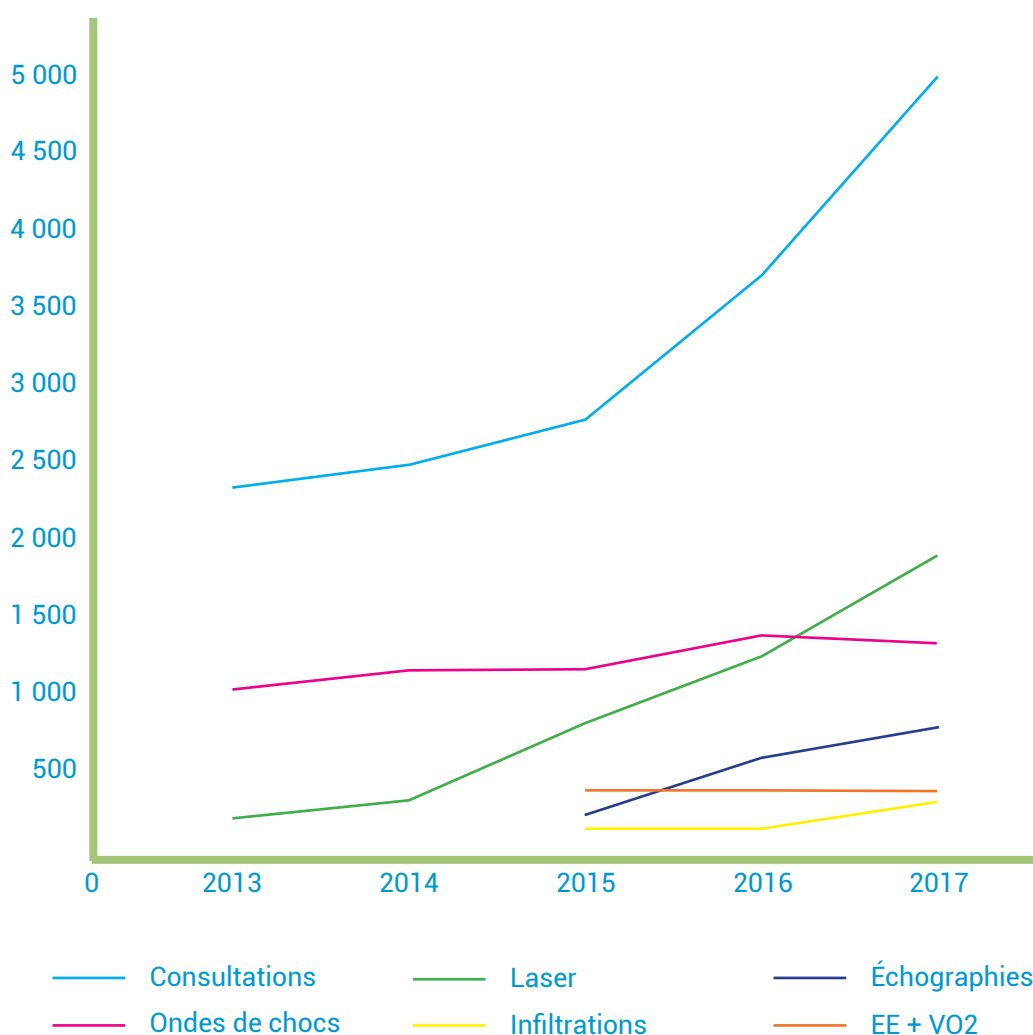
Le plasma riche en plaquettes (PRP) permet de traiter les lésions tendineuses rebelles aux précédents traitements, les lésions musculaires chroniques, les lésions musculaires aiguës des sportifs de haut niveau et les lésions chondrales aiguës ou chroniques.

Les échographies et gestes infiltratifs sont utilisés pour prendre en charge les lésions musculo-tendineuses inflammatoires, les lésions ostéochondrales chroniques et les lombalgies chroniques.

La file active de l'Institut est de 2 723 patients en 2017. Parmi ceux-ci, 2,7 % étaient bénéficiaires de la CMU. La pratique du tiers payant, pour la part obligatoire, a été généralisée en 2017. Le taux de télétransmission de feuilles de soins s'élève à 92,3 %.

Activité de soins	2013	2014	2015	2016	2017	
Total actes	3 699	4 121	5 237	7 212	9 345	+29,6%
Consultations	2 215	2 438	2 679	3 606	4 918	+36,9%
Ondes de chocs	922	1 024	1 027	1 149	1 117	+2,2%
Laser	235	305	787	1 162	1 774	+52,6%
Infiltrations	-	-	101	101	227	+124,7%
Echographies	-	-	212	558	689	+23,5%
EE + VO2	-	-	349	333	348	+4,5%
Spirométries	-	-	-	-	13	-
PRP	-	-	-	-	16	-
Autres	327	354	82	303	243	-

En 2017, l'Institut a réalisé 9 345 actes dont 4 918 consultations.
L'activité est en progression de 29,6 % par rapport à 2016.



L'activité globale de l'Institut est en constante augmentation depuis 2013.

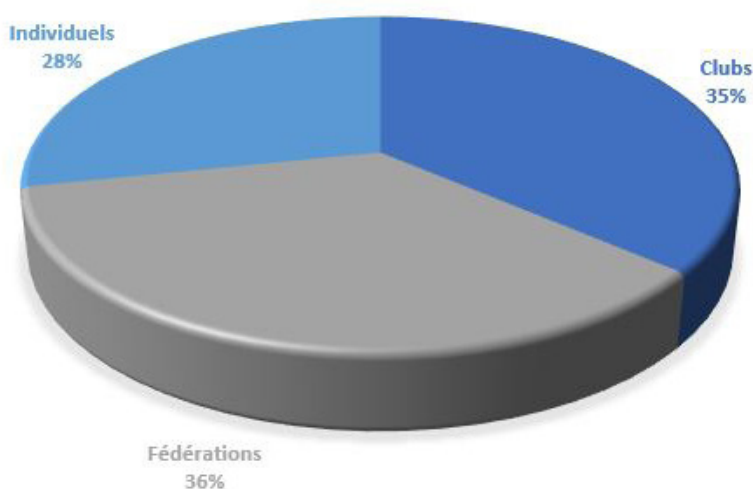
En termes de soins, cela se traduit par une croissance de 152 % depuis 2013 et de 29.6 % du volume d'actes par rapport à l'an passé.

Dans le détail, on retrouve une forte augmentation de l'activité de consultations (+37 % depuis 2016). Cette augmentation des consultations est le reflet de la disponibilité des médecins pour les soins non programmés et de la confiance des correspondants.

Le développement de l'activité de rhumatologie depuis 2015 se traduit par une augmentation constante du nombre d'échographies et de gestes infiltratifs.

Dans le cadre de la prise en charge des troubles musculosquelettiques, la hausse des volumes de séances de LASER CO2 et PRP (Plasma enrichi en plaquettes) reflète la notoriété de la structure et l'amélioration de la connaissance de ces différentes thérapeutiques. Cette amélioration des connaissances est le fruit de nombreuses présentations auprès des médecins lors de soirées dédiées.

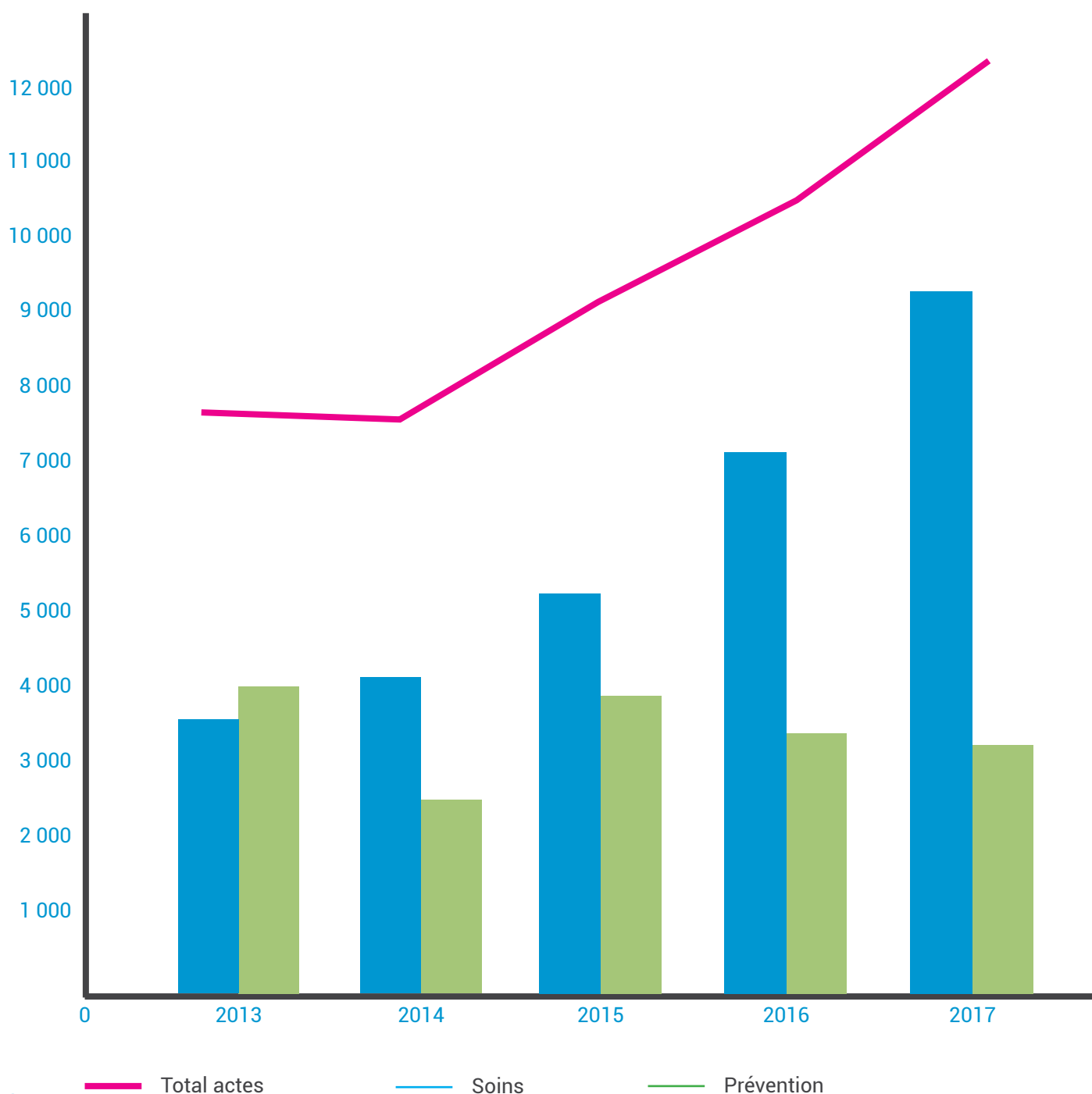
Activité de prévention	2013	2014	2015	2016	2017	
Total actes	4 058	3 578	3 903	3 446	3 227	-6,3%
Fédérations	1 291	941	1 327	1 164	1 161	-0,2%
Clubs	1 543	1 351	1 327	1 048	1 153	+10%
Individuels	777	741	840	765	913	+19,3%
Autres	447	545	409	469	0	-



L'activité de prévention est, quant à elle, en diminution (-6,3 % par rapport à 2016 et -17,4 % comparé à 2015).

Cette évolution est le résultat de l'allègement du suivi réglementaire des sportifs de haut niveau et de la modification de la périodicité des certificats d'aptitude à la pratique sportive.

Activité	2013	2014	2015	2016	2017
Total actes	7 757	7 699	9 140	10 658	12 572
Soins (% total des actes)	3 699 47%	4 121 53%	5 237 57%	7 212 67%	9 345 74%
Prévention (% total des actes)	4 058 53%	3 578 47%	3 903 43%	3 446 33%	3 227 26%



L'ACTIVITÉ DE PRÉVENTION LES ACTIONS SPORT APRÈS CANCER

En octobre 2012, l'Institut a lancé son programme sport après cancer, désormais piloté par le Réseau Onco-Normand. Ce programme repose sur des consultations médicales spécialisées en médecine du sport permettant d'apporter un complément de prise en charge des patientes atteintes d'un cancer du sein.

Ces consultations permettent de prescrire des séances d'activité physique adaptée et encadrée avec notamment :

- 10 séances réparties sur 5 semaines,
- une incitation à adhérer à une association ou club sportif pour pérenniser la pratique.

L'objectif de cette action est double puisqu'il s'agit de :

- favoriser le retour à la pratique sportive mais aussi et surtout, la pérenniser,
- organiser de façon très concrète et opérationnelle le retour à l'activité physique adaptée pour :
 - obtenir un effet positif sur le risque de rechute,
 - améliorer la qualité de vie (anxiété, dépression, sommeil, image du corps et bien-être),
 - diminuer la sensation de fatigue.

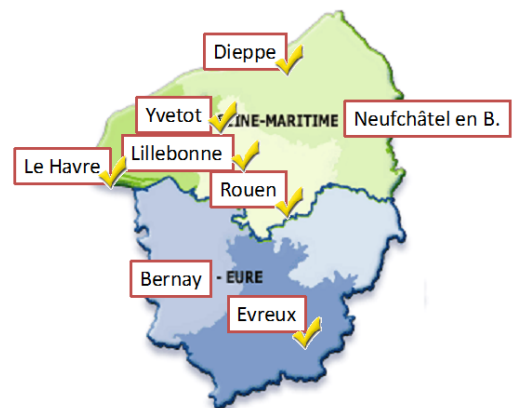
Dans son souhait de développer son implantation régionale, l'Institut intervient sur 7 autres sites permettant ainsi de proposer ce programme sur le territoire de la Normandie (cf. carte).

Depuis 2015, l'Institut a élargi son action vers d'autres pathologies comme les addictions et les rhumatismes inflammatoires.

Le nombre de patients suivis s'est élevé à 113. Le taux de prérenisation de l'activité physique à 2 mois est de 92 % et à 4 mois de 89 %.



Séance de reprise d'activité physique adaptée avec un coach sportif pour des femmes atteintes d'un cancer du sein



L'ACTIVITÉ DE PRÉVENTION LE SUIVI DES CLUBS

Depuis plusieurs années, l'Institut accompagne les clubs sportifs de la Région Normandie au niveau de la préparation des athlètes et du suivi des compétitions.

Suivi des compétitions	Nombre
RMB - Basket	23
RNR - Rugby	9
Sport universitaire	2
VCR - Viking 76	1
SS76 - Athlétisme	2
TOTAL	37



L'ACTIVITÉ DE PRÉVENTION LE SUIVI DES SPORTIFS

Dans le prolongement des années passées, l'Institut a consolidé ses actions à destination des sportifs. Ainsi, nous continuons d'accueillir les sportifs issus des ligues, des comités et des clubs. Par ailleurs, des sportifs de haut niveau sont suivis tel que Florian Merrien, Alexis Hanquiquant, Brigitte Duboc ou Danny Rodrigues.



Brigitte Duboc
Archère



Danny Rodrigues
Gymnaste



Florian Merrien
Pongiste



Alexis Hanquiquant
Triathlète

L'ACTIVITÉ DE FORMATION

LES FORMATIONS MÉDICALES CONTINUES (FMC)

Chaque année, l'Institut organise des soirées de formation médicale continue. Des professionnels de santé interviennent sur une thématique illustrée par des supports et des démonstrations sportives. En raison du déménagement, une seule soirée a été organisée en 2017.

Soirée sports automobiles

20h - 20h 40 : Dr Vivier
Les spécificités du certificat d'aptitude aux sports automobiles
Épidémiologie de l'accidentologie rôle d'un médecin de circuit

20h 40 - 21h : Dr Dimitri Stepowski
Contraintes hémodynamiques / cardio-vasculaires en sports automobiles

Pause

21h 15 - 21h 30 : Pierre Ragues
Retour expérience d'un pilote expérimenté

21h 30-21h 50 : Philippe Motvaux
Place d'un kinésithérapeute dans une équipe automobile

21h 50 - 22h : Rodolphe Laloy
Dryothérapie corps entier en récupération

Renseignements au : 02 32 88 92 05
www.institut-medicine-sport.fr

Inscriptions :
secretariat@institut-medicine-sport.fr

Rouen Espace Karting
149 Chemin de Crousset à Rouen
le 10 mai 2017 à 20h

Lors de la soirée « sports automobiles », 50 personnes étaient présentes pour assister, entre autres, à deux interventions sur l'encadrement du circuit des 24h du Mans. Cette FMC a été l'occasion de mettre en avant les exigences en matière d'encadrement médical d'une manifestation de cette ampleur.

Le Docteur Vivier - médecin référent en charge de la surveillance médicale des 24h du Mans nous a présenté l'organisation du staff médical ainsi que le cahier des charges lors des différentes compétitions. Un pilote est venu présenter les

contraintes d'une telle activité sportive. C'était une bonne transition avant de parler du certificat d'aptitude.

Le Docteur Stepowski a mis en avant les contraintes cardiovasculaires de cette pratique sportive. Après deux interventions sur la récupération, la soirée s'est conclue par un cocktail convivial.

LES FORMATIONS INITIALES

Chaque semestre, l'Institut reçoit des internes en médecine générale et spécialisée. Ces derniers sont encadrés par le Directeur et les autres praticiens de santé du centre.

Nous avons accueilli en 2017 :

- Alexandra Pec - rhumatologue,
- Lucile Sausseureau - médecin généraliste,
- Alice Robert - rhumatologue,
- Victor Decrette - médecin généraliste.

Durant leur semestre, ils ont eu l'opportunité d'approfondir leurs connaissances et leur savoir faire aux côtés des médecins du sport et des spécialistes de l'Institut.

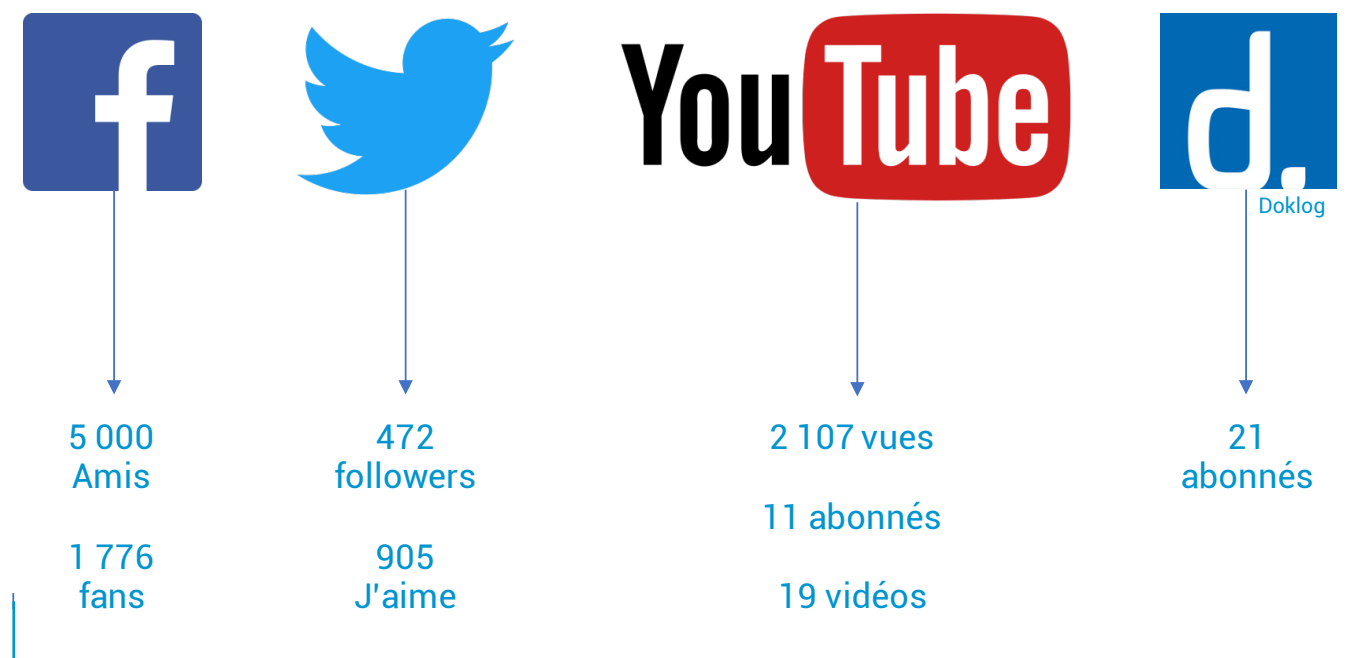
De plus, l'Institut intervient lors de la formation initiale des étudiants en médecine et kinésithérapie. Les médecins étant chargés de cours pour la capacité et le DESC de médecine du sport, l'UE sport santé et le module sport de kinésithérapie.

LA COMMUNICATION



LES OUTILS DE COMMUNICATION

L'Institut a diversifié ses actions de communication et a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux.



7 280 personnes nous suivent

Le magazine, dont l'objectif est de vulgariser tout ce qui traite de la prévention avec des rubriques récurrentes, est adressé à l'ensemble des acteurs sportifs. Il est également, disponible sur les réseaux sociaux.



3 magazines

2 335 vues

25 600 pages lues

206 téléchargements

Par ailleurs, une charte graphique avec un nouveau logo a été mise en place.

LES MOYENS



L'ÉQUIPE DE L'INSTITUT

L'effectif de l'Institut est composé de professionnels de santé aux compétences et spécialités complémentaires (médecine sportive, kinésithérapie, ostéopathie, rhumatologie,

médecine physique et de réadaptation). Au 31 décembre 2017, 15 postes étaient inscrits à l'organigramme, représentant 7,2 ETP.

Médecin - Directeur (1 ETP)

- Dr Mehdi Roudesli

Médecins (2,2 ETP)

- Dr Marie Aubé - rhumatologue
- Dr Julien Michaud - rhumatologue
- Dr Claire Delpouve - MPR
- Dr Victor Decrette - médecin généraliste
- Dr Lucie Behague - médecin du sport
- Dr Bernard Cauchois - médecin du sport
- Dr F.-X. Delmas - rhumatologue
- Dr Guillaume Levavasseur - ostéopathe
- Dr Christophe Martinet - médecin du sport

Paramédicaux (1,1 ETP)

- Dominique Le Pessot - Infirmier
- Maxime Lamothe - Masseur Kinésithérapeute-Ostéopathe

Personnel administratif (2,9 ETP)

- Mayllé Coulibaly & Laurence Renaux - Secrétaires
- Cécile Dupire - Chargée de mission



Chaque salarié bénéficie d'un entretien annuel d'évaluation.

Un plan de formation permet aux salariés d'acquérir des compétences nouvelles.

Ont rejoint l'Institut en 2017 : Claire Delpouve, Victor Decrette, Marie Aubé, Maxime Lamothe.

Les opérations liées à l'élaboration de la paye et des charges sociales sont assurées par l'Association Profession Sport Jeunesse 76 (APSJ).

LES OUTILS INFORMATIQUES

“

L'Institut bénéficie d'un cadre idéal tant pour les patients que pour les professionnels de santé. Il est agréable, propice au travail et au développement de l'activité.

”



Laurence Renaux
Secrétaire

L'Institut s'est doté d'un outil informatique permettant une gestion partagée des données médicales.

C'est Crossway «centre de santé» qui a été retenu. Ce logiciel labellisé niveau II par l'Agence Française de la Santé Numérique (ASIP Santé) permet :

- l'exercice individuel de chaque professionnel de santé de la structure (gestion des consultations, du dossier patient, de l'agenda, de la facturation...),

- la coordination pluriprofessionnelle (gestion des protocoles, des réunions pluridisciplinaires...),
- le pilotage de l'activité (état de suivi de l'activité, reporting...),
- la compatibilité avec le DMP (dossier médical personnel) : capacité de consultation et d'utilisation du DMP.

L'applicatif Doctolib complète le dispositif pour la prise de rendez-vous. Le renouvellement du matériel informatique a été réalisé à l'occasion de l'emménagement dans les nouveaux locaux.

“

L'Institut bénéficie d'outils performants et rapides notamment grâce à des logiciels récents.

Doctolib représente un réel gain de temps pour les secrétaires comme pour les patients. Grâce à la mise en ligne des agendas des médecins, les patients peuvent prendre rendez-vous 24h/7j. Crossway, quant à lui, garantit un accès rapide et sécurisé aux informations médicales des patients. Il permet la traçabilité de la facturation.

”



Mayllé Coulibaly
Secrétaire

LE BILAN FINANCIER



BILAN 2017

Actif	N	N-1	Passif	N	N-1
Logiciels	2 933	4 604	Fonds associatifs	132 291	146 291
Constructions	397 912	-	Report à nouveau	95 031	55 140
Matériel industriel	145 142	13 544	Résultat de l'exercice	-8 243	39 891
Autres immobilisations corporelles	28 415	2 967	Subventions d'investissement	312 031	-
Immobilisations corporelles en cours	-	50 141			
Autres titres immobilisés	40	-			
<u>Actif immobilisé</u>	574 445	71 258	<u>Totaux</u>	531 111	241 323
Avance et acompte	101	-			
Créances usagers et comptes rattachés	38 618	39 781	Emprunts, dettes <small>(dont 100 000€ de prêt relais)</small>	275 000	6 940
Autres créances	99 525	21 757	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 348	23 218
Valeurs immobilières de placement	4 624	4 624	Dettes fiscales et sociales	45 921	32 758
Disponibilités	201 037	181 455	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	15 433
Charges constatées d'avance	14 029	1 117	Autres dettes	-	320
<u>Actif circulant</u>	357 936	248 735	<u>Dettes</u>	401 270	78 670
<u>Total de l'actif</u>	932 381	319 993	<u>Total du passif</u>	932 381	319 993

Le bilan 2017 est impacté par la construction des nouveaux locaux. Il passe de 319 993 € à 932 381€.

Actif

Nouveaux locaux et matériel médical + 516 443 €

Augmentation des créances liées aux versements des subventions + 77 768 €

Passif

Fonds associatifs : - 14 000 €

Subventions d'équipement : + 312 031 €

Emprunts et dettes (dont 100 000€ de prêt relais remboursés en 2018) + 275 000 €

Dettes fournisseurs + 57 130 €

AU BILAN 2017 - BÂTIR L'AVENIR

COÛT DU PROJET

Construction	404 436
Matériel médical	142 004
Matériel logistique et informatique	17 894
Mobilier matériel bureautique	11 455
TOTAL	575 818

SOUTIENS FINANCIERS OBTENUS

DRDJSCS (Jeunesse et Sport)	15 000
Région Normandie	120 000
Département 76	100 000
Département 27	10 000
Métropole Rouen Normandie	30 000
Fondation Caisse d'Épargne	20 000
Fondation du Sport Français - Henri Sérandour	10 000
Fondation le Conservateur	4 000
Fondation Crédit Agricole	4 500
Réserve Parlementaire	5 000
Crowdfunding	1 150
TOTAL	319 500 (55,49%)

FINANCEMENT IRMS²

Emprunt CMPS	175 000
Réserves	81 318
TOTAL	256 318 (44,51%)

BUDGET INITIAL 2015	506 144
BUDGET RÉVISÉ 2016	578 000

COMPTE DE RÉSULTAT

Charges	N	N-1	Produits	N	N-1
Matières premières et autres approvisionnements	23 478	16 004	Recettes, actes médicaux	369 107	307 916
Autres achats et charges externes	70 107	67 409	Cotisations	4 690	4 765
Impôts, taxes et assimilés	3 702	1 103	Subventions	89 945	82 923
Salaires et traitements	260 870	190 860	Autres produits	1 173	-
Charges sociales	87 141	69 621	Reprises sur provisions	-	1 122
			Produits d'exploitation	464 916	396 728
Dotations sur immobilisations	22 530	7 165			
Dotations actif circulant	3 585	-	Produits financiers	1 057	1 164
Autres charges	2 001	2 452			
Charges d'exploitation	473 416	354 616	Produits exceptionnels de gestion	320	-
Charges financières	5 436	-	Produits exceptionnels sur gestion en capital	6 468	-
Charges exceptionnelles sur opération en capital	2 152	3 128	Produits exceptionnels	6 788	-
impôts sur les sociétés	-	255			
Résultat exercice (excédent)		39 892	Résultat exercice (déficit)	8 243	
Total des charges	481 005	397 892	Total des produits	481 005	397 892
Contribution volontaire en nature					
Personnel bénévole	20 752	-	Bénévolat	20 752	-

L'exercice 2017 présente un caractère exceptionnel dans le sens où il intègre des dépenses liées à l'opération immobilière. Le résultat comptable est déficitaire à hauteur de 8 243 €.

Les charges d'exploitation s'établissent à 481 005 € et progressent de 34,36 % (358 000 € en 2016). La raison essentielle se trouve dans l'augmentation des charges du personnel (+ 87 530 €), liée aux recrutements de l'année. Elles représentent 72,35 % des dépenses.

Par ailleurs, le montant de la dotation aux amortissements est impacté par l'opération immobilière, calculé au prorata temporis (réception des travaux au 1er septembre 2017) il s'établit à 22 530 €.

À noter également, des charges financières d'un montant de 5 436 €, conséquence de l'emprunt

souscrit par l'Institut pour financer les travaux, ainsi que le prêt relais rendu nécessaire pour assurer une trésorerie suffisante.

Les produits d'exploitation progressent dans les mêmes proportions en raison notamment des produits de l'activité qui passent de 307 916 € à 359 107 € (+19,87%).

Le montant des subventions est relativement stable à 89 923 € (82 923 € en 2016).

Pour terminer, il convient de noter la valorisation du bénévolat à hauteur de 20 252 €. Il s'agit du temps consacré par les bénévoles au fonctionnement de la structure.

Les comptes sont contrôlés par le cabinet KPMG.

La projection réalisée pour les 3 prochaines années annonce un retour à l'équilibre.

LES PERSPECTIVES 2018



Pour l'année 2018, l'Institut entend se positionner sur le sport-santé, en développant un projet intitulé « *quand le sport s'invite chez vous* ». L'objectif est de permettre, à des personnes résidant en milieu rural, de bénéficier des bienfaits d'une activité physique adaptée, en intégrant une structure sportive à l'issue du programme. Ce dernier projet sera déployé sur 3 territoires ruraux de la région Normandie.

Par ailleurs, un médecin généraliste sera recruté afin d'ouvrir une consultation supplémentaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Dans le même registre, des consultations de médecine physique et de réadaptation seront pérennisées au cours du 4^e trimestre 2018.

Dans le domaine de la relation sociale, l'Institut proposera un accord collectif de travail aux salariés.



